

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.101**

Séance du **DIX-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 12 septembre 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 15

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, MOUCHET, JOURNE, BARBERIS, SILLARD, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE REAL-LAFFRIQUE, ROGUET,

6 pouvoirs :

Michel COLLOT à Jean-Pierre BELMAS, Anne-Lise VOUTAY MERMET à Pascal PELLIER, Maurice BERTRAND à Patrick ANTOINE, Fabienne PICHAT à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Dominique JOLIVET, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

4 absents :

Mme MARAUD et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Espace parentalité - Mise à jour du règlement de fonctionnement**

Mise à jour de ce règlement avec des propositions déjà évoquées lors de la commission petite enfance de mai 2023. Réactualisation du document pour une meilleure lisibilité et identité de ce lieu et une meilleure réponse aux besoins des familles :

- en donnant un nom à cet espace « les p'tits bélougas »( nom proposé par des familles) , en lien avec la crèche « la p'tite sirène » et le RPE « les p'tits dauphins » dans une unité du service petite enfance
- en augmentant l'amplitude d'accueil : 14h00-16h30 au lieu de 14h00-16h00 afin d'ouvrir la possibilité aux familles de venir après la sieste de leur enfant et avant d'aller chercher les plus grands à l'école
- en ouvrant la tranche d'âge des enfants accueillis : 0- 6 ans au lieu de 0 -4 ans afin de permettre aux familles de venir pendant les vacances scolaires avec leurs plus grands enfants et d'accompagner la parentalité

**N° 2023.101**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :** **APPROUVE** les mises à jour telles que proposées du règlement joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 21 septembre 2023  
Le Maire  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 25/09/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.